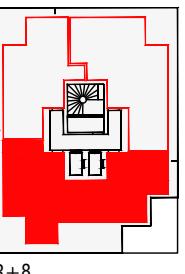




AART

## AAR<sup>t</sup> pège

Ilot J  
Quartier Archipel 2 Strasbourg Wacken

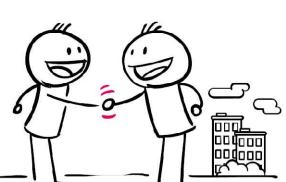


Niveau Typologie Logement  
**R+8** **T4** **2.08.3**

2.08.3	T4	
Séjour /Cuisine		37.88
Chambre 1 (PMR)		12.13
Chambre 2		14.79
Chambre 3		10.14
SDE		2.99
SdB		5.41
WC		2.55
Entrée		5.85
Dégagement		6.02
<b>TOTAL SHAB</b>		<b>97.761</b>
Terrasses		25.27
Coursives		12.03

Date d'édition : 23/06/2025

Indice · K



# les promoteurs<sup>®</sup>

- D'AUJOURD'HUI -

loci anima ☺

PF : porte-fenêtre      BF : baie fixe      All : allège      VR : volet roulant      LV : lave-vaisselle      SL : sèche-linge      HSP : hauteur      GT : gaine technique      PV : pare-vue  
 F : fenêtre      BC : baie coulissante      OB : oscillo-battant      BSO : brise soleil      LL : lave-linge      R : Réfrigérateur      sous-plafond      GTL : GT électrique      TV : trappe de visite

Nota : le présent plan établi par l'architecte en fonction de l'avancement des études est susceptible de subir des adaptations et modifications pour répondre aux nécessités techniques, administratives ou induites par les études définitives d'exécution ou lors de la réalisation, notamment pour les dimensions libres, position des baies et équipements. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, emplacements des équipements sont représentés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art 4.1). L'isolation représente se fera en fonction de l'étude thermique et des hypothèses retenues par le thermicien. Dans les pièces humides, les installations telles que LL, LV, F, etc... sont représentées pour définir un emplacement, la fourniture de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons techniques ou administratives peuvent être apportées au plan.